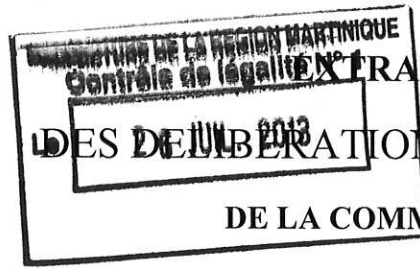


**REPUBLIQUE
FRANCAISE**

**DEPARTEMENT
MARTINIQUE**



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SCHOELCHER**

Séance du mercredi 17 juillet 2013

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
35	23	27
		Dont procurations 04
VOTES		
Suffrages exprimés	Abstention	Contre
27	00	00

Date de la convocation

10/07/2013

Date d'affichage

11/07/2013

Objet de la Délibération

FINANCES

Subvention

Sté Saint Vincent de Paul

Président de Séance :

Luc CLEMENTE, Maire

Secrétaire de Séance :

Marie GARON

L'an deux mille treize et le **dix sept juillet**, à dix sept heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Luc CLEMENTE, Maire.

Etaient présents : MM. Luc CLEMENTE, Fred DERNE, Marie GARON, Yolène LARGEN, Chantal BAUCELIN, Emile GONIER, Marilyne MARMOT-CHAUVET, Antoni LOUIS-LEOPOLD, Lucien LAFONTAINE, Christian DORDONNE, Maurice JOSEPH-MONROSE, Martine ABAUL, Alisette BEN-MAHOMED SAINT OLYMPE, Théodore HENRI, Annette CATAYEE, Antoine BARNAY, Jean-Philippe JEAN-BOLO, Sainte-Claire JANVIER, Victorien QUIMBERT, Dominique CUPIT, Jean-Luc GRABIN, Marinette TORPILLE, Maryse AUGUSTE-CHARLERY.

Absents : MM. Marie-Louise BROCHE, Joseph Armand BRAY, Alfred ALMONT, Gabrielle JEAN-BAPTISTE, Robert NAPOLY, Eric JULTAT, Dominique LOVINCE, Lucien NOLBAS.

Absents excusés : Mmes Elise JEAN-BAPTISTE, Christine ALIKER, Danielle RAYMOND, Chantal LAPERDRIS.

Procurations : Mmes Elise JEAN-BAPTISTE, Christine ALIKER, Danielle RAYMOND et Chantal LAPERDRIS ont respectivement donné procuration à MM. Antoni LOUIS-LEOPOLD, Chantal BAUCELIN, Jean-Philippe JEAN-BOLO et Alisette BEN-MAHOMED SAINT OLYMPE.

SUBVENTION – SOCIETE SAINT VINCENT DE PAUL

A la demande de Monsieur le Maire, Madame Dominique CUPIT – Conseiller Municipal, informe l'assemblée que la Société Saint-Vincent de Paul est depuis plusieurs années un partenaire privilégié de la Ville de Schœlcher et particulièrement du Centre Communal d'Action Sociale.

En effet, opérant dans le champ de l'action sociale, son activité principale s'articule autour :

- de la gestion d'une épicerie solidaire et pédagogique au Lamentin ;
- de la distribution de colis alimentaire ;
- d'aides diverses.

Ainsi, afin de doter les personnes en difficulté sociale de moyens de satisfaire aux besoins essentiels et vitaux de subsistance et de prévenir les carences alimentaires, la Société Saint-Vincent de Paul sollicite la Ville de Schœlcher en vue de l'attribution d'une subvention pour l'exercice 2013.

La Commission des Affaires Sociales lors de sa séance en date du 18 Avril 2013 a proposé l'allocation d'une subvention de quatre cents euros (400,00 €), qui a été validée par la commission des Finances en date du 08 juillet 2013.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Madame Dominique CUPIT après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **d'allouer une subvention de quatre cents euros (400 €) à la société Saint Vincent de Paul ;**
 - **d'imputer cette somme au budget communal.**
-

Pour extrait certifié conforme,
Schœlcher, le 24 JUIL. 2013

Le Maire



Luc CLEMENTE

